

## CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE *Rome, les 20 et 21 avril 2015*

### CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTCE

(v. 16 avril 2015)

#### *Observations préliminaires*

La Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne s'est tenue à Rome, à la Chambre des députés, les 20 et 21 avril 2015. Les Présidents de ... Assemblées de ... États membres et le Président du Parlement européen ont participé à la Conférence. Les Présidents de ... pays candidats ont également pris part à la Conférence. La Conférence a été présidée par Laura Boldrini et Pietro Grasso, Présidents de la Chambre des députés et du Sénat de la République italienne.

La Conférence a été divisée en cinq sessions:

1. « L'Europe au-delà de la crise: de nouveaux chemins de croissance ». La session a été introduite par les rapports de Jeremy Rifkin, économiste ainsi que fondateur et président de la *Foundation on Economic Trends*, et par Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale française;
2. « Le continent des droits fondamentaux: l'Europe de la liberté, de la solidarité et de la sécurité ». La session a été introduite par les rapports de Jean-Claude Bonichot, juge à la Cour de justice européenne, de Mars Di Bartolomeo, Président du Parlement du Luxembourg, de Zoi Konstandopoulou, présidente du parlement hellénique, et de Morten Kjaerum, directeur de l'Institut Raoul Wallenberg et ancien directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne;
3. « Les Parlements de l'Union européenne dans les négociations des traités internationaux ». La session a été introduite par les rapports de Martin Schulz, Président du Parlement européen, d'Anouchka Van Miltenburg, présidente de la Chambre basse des Pays-Bas, de Pascal Lamy, président émérite de l'Institut Jacques Delors, ancien commissaire européen au commerce et directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et de Rosa Pavanelli, Secrétaire générale de l'Internationale des services publics;
4. Discussion (**et adoption**) du règlement de la Conférence prévue à l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire et discussion (**et adoption**) de la révision du règlement de la Conférence interparlementaire pour la PESC et la PSDC;
5. « Le renforcement du dialogue politique ». La session a été introduite par le rapport de Loreta Grauzinienė, Présidente du Parlement de Lituanie.

#### **Sur « L'Europe au-delà de la crise: de nouveaux chemins de croissance »**

1. Les Présidents soulignent que la crise a produit, en particulier dans certains pays, des effets lourds et durables sur les systèmes productifs, l'emploi et le niveau de vie des citoyens.
2. Les Présidents notent que l'économie européenne montre des signes de reprise, quoiqu'encore modeste; la situation économique reste incertaine en ce qui concerne l'évolution des investissements, les taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes, et les risques de déflation en raison de la faiblesse de la demande intérieure.
3. Les Présidents notent qu'un manque généralisé de confiance demeure de la part des citoyens dans la capacité de l'UE de répondre de manière adéquate aux défis posés par la crise. Par conséquent, ils

estiment qu'il est nécessaire de mettre en place des solutions innovantes, à même de surmonter les facteurs de faiblesse structurelle et, en même temps, de mettre en valeur les particularités du système économique et social européen. Ils considèrent, à cet effet, qu'il faudrait développer un ensemble de politiques visant à moderniser le modèle de croissance européen, de façon à le rendre plus compétitif sur la scène globale.

4. Dans cette perspective, les Présidents saluent les nouvelles initiatives prises par les institutions de l'Union européenne pour stimuler la croissance, soutenir les investissements et atténuer les effets pro-cycliques des politiques de consolidation budgétaire, et en particulier:
  - le « Plan d'investissement pour l'Europe », et la communication de la Commission européenne y afférente sur le meilleur usage de la flexibilité à l'intérieur des règles existantes du Pacte de stabilité et de croissance ;
  - les interventions non conventionnelles de politique monétaire mises en place par la Banque centrale européenne, notamment le programme d'achat d'obligations d'État et d'obligations du secteur privé (le dénommé assouplissement quantitatif) qui est en train de contribuer à injecter de la liquidité et à modifier le taux d'échange de l'euro dans un sens favorable aux exportations ;
  - le paquet de propositions concernant la réalisation de l'Union de l'énergie, facteur stratégique pour renforcer la compétitivité et la durabilité des systèmes productifs européens.Les Présidents souhaitent, notamment, une adoption rapide du règlement portant création du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS).
5. Les Présidents suivent avec intérêt et attention la révision de la stratégie Europe 2020, dont la mise en œuvre a donné, jusqu'à présent, des résultats qui ne sont pas entièrement satisfaisants par rapport aux objectifs fixés.
6. Les Présidents suivent également avec attention le développement d'une nouvelle politique industrielle européenne visant, comme proposé par la Commission européenne, à renforcer la compétitivité du secteur manufacturier à l'échelle mondiale.

### **Sur «Le continent des droits fondamentaux »**

1. Les Présidents soulignent que l'Union européenne représente un modèle de référence en ce qui concerne la protection des droits fondamentaux à l'égard non seulement des citoyens européens, mais de tous ceux qui se trouvent sur son territoire.
2. Les Présidents mettent en exergue la valeur spéciale que l'expérience européenne dans ce domaine prend dans la phase actuelle, marquée par une accentuation des conflits et des tensions au niveau international et par la diffusion croissante de phénomènes tels que la criminalité transfrontalière et le terrorisme, auxquels il faut répondre en assurant un juste équilibre entre les exigences légitimes de sécurité des citoyens et la nécessité de ne pas affecter le niveau de protection des droits et des libertés. En ce sens, ils accueillent favorablement le début des travaux préliminaires pour la préparation d'une nouvelle Stratégie de sécurité intérieure pour l'Union, et en souhaitent une adoption rapide.
3. Les Présidents soulignent la nécessité de renforcer et de rendre plus efficaces et plus strictes les procédures de suivi du niveau de protection des droits fondamentaux dans les pays membres, et accueillent favorablement les initiatives importantes prises dans ce domaine par la Commission européenne – avec la communication sur un nouveau cadre juridique pour l'état de droit, qui vise à lancer un processus d'alerte précoce en cas de violation des droits fondamentaux - et par le Conseil - avec l'engagement qu'il a pris de consacrer une session spéciale annuelle à la vérification de l'état de santé du principe de l'état de droit dans les États membres. Ils appellent également à un renforcement des mesures de lutte contre le racisme, la haine à l'encontre des minorités et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, d'autant plus urgentes en raison de l'intensification de ces phénomènes sur le territoire de l'Union.
4. Les Présidents suivent avec un intérêt particulier la préparation qui a été annoncée d'un Agenda pour l'immigration, qui devrait aborder cette matière de façon structurée en se fondant sur quatre priorités:

la consolidation du système d'asile commun, la mise à jour de la politique européenne sur l'immigration légale, le renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière et la traite des êtres humains et des mesures accrues de contrôle des frontières extérieures.

5. Les Présidents soulignent que, pour préserver sa primauté dans le domaine de la protection des droits fondamentaux et de la dignité des personnes, l'Union européenne devrait prendre des mesures concrètes et immédiates pour faire face avec plus d'efficacité aux tragédies de la mer liées à l'augmentation des flux migratoires en provenance de la rive sud de la Méditerranée. Ils saluent l'engagement pris par le Conseil d'augmenter les équipements et les ressources de Frontex, en renforçant le dialogue avec les pays de transit, en promouvant la solution des problèmes qui sont à l'origine des flux dans les pays d'origine et en appliquant pleinement le principe de solidarité active envers les pays les plus exposés à l'arrivée de flux. Ils souhaitent également l'élargissement du mandat de Frontex au sauvetage en mer.

### **Sur «Les parlements de l'Union européenne dans les négociations des traités internationaux»**

1. Les Présidents constatent que la question du rôle que les parlements de l'Union peuvent jouer dans les négociations sur les accords entre l'Union et les tierces parties devient de plus en plus actuelle en raison de l'attention croissante des citoyens et de la société civile à l'égard notamment de trois négociations majeures : l'ACS, l'AECG et surtout la TTIP.
2. Les Présidents se félicitent particulièrement de la décision par laquelle le Conseil a autorisé la Commission, pour la première fois, à rendre publics les mandats de négociation, ainsi que de l'engagement de la Commission à rendre public un plus grand nombre de textes de négociation déjà partagés avec les États membres et le Parlement européen en ce qui concerne le TTIP, en réduisant également le nombre de documents à accès limité et en fournissant l'accès aux textes relatifs au TTIP à tous les membres du Parlement européen dans la dénommée *reading room*.
3. Les Présidents expriment leur appréciation pour l'engagement et la détermination avec laquelle le Parlement européen a activé et utilise maintenant les nouvelles compétences qui lui ont été accordées par l'article 218 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et pour la décision d'approuver, dans le mois de mai, des recommandations spécifiques à la Commission européenne concernant les négociations en cours sur le TTIP.
4. Les Présidents réaffirment la nécessité d'accorder aux parlements nationaux la possibilité d'exercer une compétence spécifique sur le plus grand nombre possible d'accords de libre-échange et, plus généralement, un meilleur accès aux informations sur les négociations en cours, afin qu'ils puissent exprimer leurs orientations sur les négociations elles-mêmes et ne pas voir leur capacité d'intervention limitée au seul processus de ratification.

### **Discussion (et adoption) de la révision du règlement de la Conférence pour la PESC et la PSDC et discussion (et adoption) du règlement de la Conférence prévue à l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire**

*P.M.*

### **Sur « Le renforcement du dialogue politique »**

1. Les Présidents soulignent que, bien qu'il ne soit pas expressément prévu dans les traités, le dialogue politique constitue aujourd'hui le principal canal d'interaction entre les parlements nationaux et les institutions de l'Union, puisqu'il facilite les échanges sur le fond des choix politiques et législatifs de l'Union, ainsi que sur les aspects relevant du pur respect des compétences.
2. Les Présidents espèrent donc que le dialogue politique sera renforcé également sur le plan qualitatif et rendu plus efficace. Dans ce but, ils soulignent qu'il convient que les contributions des parlements

nationaux se produisent autant que possible dans les premières étapes du processus législatif et avant le début des négociations interinstitutionnelles pertinentes, et que le recours au dialogue politique s'intensifie dans la phase pré-législative - en référence notamment aux documents de consultation de la Commission européenne - où il serait potentiellement plus à même d'influer sur les orientations en cours de définition.

3. Les Présidents invitent la Commission européenne à améliorer la rapidité et la qualité des réponses aux contributions des parlements nationaux.
4. Les Présidents accueillent favorablement les initiatives prises par la nouvelle Commission européenne, et notamment l'engagement des Commissaires européens à intensifier les rencontres avec les parlements nationaux afin de discuter des propositions législatives et / ou d'autres initiatives de la Commission et à intervenir personnellement dans la préparation des réponses aux contributions des parlements nationaux eux-mêmes.
  1. Les Présidents appellent également au renforcement du dialogue politique entre les parlements nationaux et le Parlement européen, en particulier à travers une prise en compte spécifique des contributions soumises par les parlements nationaux dans les rapports approuvés par les commissions compétentes du Parlement européen.
  2. Les Présidents accueillent avec intérêt le débat sur le rôle des institutions et des parlements de l'Union qui se déroule au sein de la COSAC, en référence également au renforcement des instruments de dialogue politique. Le débat sur ces questions se poursuivra à l'occasion de la Conférence des Présidents de 2016, en tenant compte aussi des résultats du débat au sein de la prochaine COSAC.

## Sur IPEX

1. Les Présidents se félicitent des conclusions sur IPEX adoptées à la réunion des secrétaires généraux des parlements de l'Union européenne qui s'est tenue le 15 mars à Rome, et espèrent que la nouvelle structure organisationnelle d'IPEX, avec une présidence tournante du Conseil et un rôle renforcé du responsable de l'information, pourra contribuer à accroître l'efficacité et le sentiment d'appropriation d'IPEX de la part de tous les parlements de l'Union.
2. Les Présidents remercient le Seimas de la République de Lituanie pour l'action d'impulsion qu'il a menée au cours de son année de présidence du Conseil d'IPEX, le Sénat de Belgique pour sa disponibilité à recruter le responsable de l'information dans le cadre du droit du travail belge, le Parlement danois pour avoir organisé la première conférence des utilisateurs d'IPEX à Copenhague, le 26 janvier dernier, et le Parlement européen pour le soutien et les efforts visant à développer encore davantage IPEX.
3. Les Présidents chargent la présidence italienne du Conseil de poursuivre la réflexion commune sur le rôle et le potentiel du système IPEX. Ils réitèrent l'invitation à tous les parlements d'inclure dans la base de données d'IPEX de brefs résumés en anglais ou en français et en d'autres langues des principales décisions qu'ils ont prises sur des propositions législatives ou des documents de l'Union européenne. Ils souhaitent également que l'échange d'informations et de documents sur les activités européennes des parlements continue de se développer à travers les correspondants IPEX, pour enrichir le contenu de la base de données.